



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 23 septembre 2024 à 21 h 15 à l'hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie, Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun ainsi que Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Patrick Plante.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

### A) CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum est constaté et la présente séance extraordinaire est déclarée « ouverte ».

### A.1 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil de la Ville de Berthierville étant tous présents, le 23 septembre 2024, renoncent à l'avis de convocation relatif à la tenue de la présente séance extraordinaire.

Tous les membres du Conseil municipal ont signé une renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire.

2024-09-258

### C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Fontaine,  
APPUYÉ par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

Que les membres du Conseil de la Ville de Berthierville renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires énumérées à l'ordre du jour qui se décrit comme suit :

- A) Constatation du quorum
  - A.1 Renonciation à l'avis de convocation
- C) Adoption de l'ordre du jour
  - H) Résolution d'intérêt général
    - H.1 Travaux de réfection de la rue Saint-Viateur / Arbre situé à proximité de l'immeuble du 821 rue Saint-Viateur

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### H) RÉOLUTION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2024-09-259

### H.1 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-VIATEUR / ARBRE SITUÉ À PROXIMITÉ DE L'IMMEUBLE DU 821 RUE SAINT-VIATEUR

CONSIDÉRANT les travaux de réfection majeure réalisés sur la rue Saint-Viateur prévoyant entre autres l'aménagement d'une piste multifonctionnelle et d'un trottoir sur le tronçon à l'ouest de l'avenue Gilles-Villeneuve pour améliorer le transport actif du secteur;

CONSIDÉRANT les options d'aménagement de la rue limitées par plusieurs enjeux : la proximité de deux écoles primaires, la nécessité de s'adapter aux infrastructures existantes dans un cadre bâti ancien, la nature mixte du secteur (résidentiel et industriel) ainsi que l'arrivée d'un nouveau développement résidentiel à l'extrémité de la rue Saint-Viateur;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de respecter le rayon de protection exigé par la grande dimension de l'arbre et la recommandation émise dans le rapport déposé par une firme spécialisée en foresterie urbaine;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'exécution des travaux d'abattage du chêne rouge situé dans l'emprise de la Ville à proximité de l'immeuble du 821 rue Saint-Viateur pour des raisons de sécurité, en conformité avec la recommandation du rapport établi par la firme Sylva Croissance inc. en date du 18 septembre dernier.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**La conseillère Isabelle Fontaine et les conseillers Denis Darveau et Jean-François Frenière ont demandé d'inscrire qu'ils ont voté « contre » cette résolution.**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

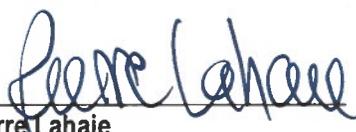
EN CONSÉQUENCE :

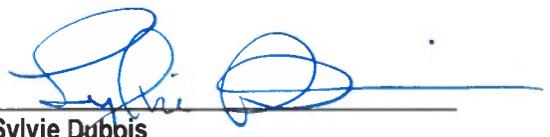
Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De lever la séance extraordinaire à 21 h 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Lahaie  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Lahaie  
Maire